
COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'action gouvernementale de lutte contre la jaunisse

La CGB salue la prise de conscience gouvernementale de l'urgence sanitaire et reste mobilisée pour conforter la pérennité de la filière betterave-sucre-bioénergie

Ce Jeudi 6 août 2020, les représentants de la filière betterave-sucre-bioénergies ont rencontré le Ministre de l'Agriculture Julien Denormandie. Face à une épidémie de jaunisse d'une ampleur inédite et qui touche l'ensemble de la France betteravière, le Ministre a pris la mesure de l'urgence sanitaire à laquelle était confrontée la filière. Face à ce risque pour la pérennité de la filière, il s'est engagé au travers d'un plan de soutien gouvernemental à la filière betterave-sucre pour faire face à la crise de la jaunisse à :

- Soutenir une modification législative permettant l'utilisation d'urgence et temporaire des néonicotinoïdes en enrobage de semence en cohérence avec ce que font les autres pays européens (art. 53 règlement 1107/2009) et en demandant la mise en place d'un plan de protection des pollinisateurs ;
- Indemniser les betteraviers ayant été confrontés à des pertes de production importantes liées à la jaunisse ;
- Encourager l'investissement et l'innovation pour lutter contre la jaunisse en mobilisant 5 M€ pour la recherche d'alternatives en associant l'Institut Technique de la Betterave et l'INRAE.

Le Ministre a inscrit ces propositions dans une volonté de défendre la souveraineté française au niveau alimentaire (humaine et animale), énergétique et même de la production de gels hydroalcooliques. Parallèlement, les groupes sucriers se sont engagés à maintenir leur tissu industriel.

Le Ministre a également annoncé la nomination d'un Délégué Interministériel qui sera responsable de la mise en œuvre de ce plan d'actions mais devra également donner à la filière les leviers pour une relance durable.

La CGB accueille positivement ces premières réponses qui prennent en compte le « bon sens agronomique » pour une filière confrontée à une impasse technique qui menace sa pérennité.

La CGB demande que ces engagements soient suivis rapidement d'effets, et sera vigilante sur plusieurs points :

- Le cadre réglementaire devra être stabilisé avant fin septembre afin que les agriculteurs soient sécurisés sur les conditions de culture de la betterave en 2021 ;
- Les indemnités des planteurs devront être justement proportionnées aux pertes qu'ils ont subies face à un sinistre qui est inassurable et ingérable du fait d'une impasse technico-réglementaire dans laquelle ils ont été placés.

Selon Franck Sander « Face au désarroi des betteraviers en pleine impasse technico-économique, une réponse urgente des pouvoirs publics était attendue. L'engagement du gouvernement pour que les betteraviers disposent d'insecticides efficaces en enrobage de semence doit être de nature à conforter les agriculteurs dans leurs intentions de semis. Le plan d'actions répond aux demandes émises par la CGB : des solutions techniques pour 2021, des indemnités pour les planteurs sinistrés et une amplification de la recherche d'alternatives. Après 2 ans de crise, cette annonce du Ministre va devoir se concrétiser rapidement dans les semaines à venir. »